Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260629-113_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Vote des comptes de gestion du Trésorier 2025 de la CCPCAM

Date de convocation :

19/06/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

27

Nombre de votants :

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

N°113/2026

Le 29 juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. POITOU Mickaël, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, Mme SEGALEN Françoise, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. CROGUENNEC Nicolas ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, Mme LASTENNET Christine ayant donné pouvoir à M. GUILLON, Mme ZAMAI Sonia ayant donné pouvoir à M. LEZENVEN

Membres absents et excusés :

M. GALLESIO Edgard, M. MORVAN Olivier, M. RIVASSEAU Jean-Paul, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe le conseil de communauté que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 pour la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime a été réalisée par la Trésorerie. Le Président laisse la parole à M. Yves MALHOMME, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, pour présenter les comptes de gestion.

Après vérification, les comptes de gestion établis et transmis par la Trésorerie sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et les écritures des comptes de gestion du Trésorier pour son budget général et pour chacun des budgets annexes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 28 voix « pour » et 2 abstentions (M. DURAND et Mme VIGOUROUX) :

- approuve les comptes de gestion 2025 de la Trésorière, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de Communes pour le même exercice,
- dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affiché le : 6/07/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,
Hervé LE ROUX